

**Rapport pour le conseil régional
SEPTEMBRE 2024**

Présenté par
Valérie PÉCRESSE
Présidente du conseil régional
d'Île-de-France

BILAN BIENNAL DU SCHÉMA DE PROMOTION DES ACHATS RESPONSABLES DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE 2022-2028

Sommaire

<u>EXPOSÉ DES MOTIFS</u>	3
<u>ANNEXE AU RAPPORT</u>	5
<u>BILAN BIENNAL DU SCHÉMA DE PROMOTION DES ACHATS RESPONSABLES 2022/2028.</u>	6

EXPOSÉ DES MOTIFS

La loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire (ESS), complétée par la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, a instauré l'obligation pour certains pouvoirs adjudicateurs d'adopter et de publier un schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (Article L2111-3 Code de la commande publique).

La Région s'est dotée de son premier schéma régional des achats responsables en 2015¹ qui a été revu en 2019 pour la période 2019-2021 afin de tenir compte de la nouvelle organisation de la fonction achat au sein de la collectivité (création d'une direction des achats et centralisation de la passation des marchés en 2017) et des nouvelles ambitions pour la politique de commande publique responsable régionale (adoption du small business act régional², signature de la charte « relations fournisseurs et achats responsables »).

Le schéma directeur voté 2022 (CR 2022-028) a consolidé les engagements précédents et ajouté notamment un volet déontologie, afin de rendre la commande publique régionale toujours plus exemplaire.

L'objet du présent rapport est de rendre compte de l'avancée de la mise en œuvre du schéma directeur voté en mai 2022, comme le prévoyait la délibération.

Sur le plan économique, la Région a poursuivi ses efforts de rationalisation et de mutualisation. La centrale d'achat créée en 2019 compte aujourd'hui plus de 750 adhérents (lycées, collectivités, ...).

La politique d'achat régionale à travers ses efforts relatifs au sourcing systématique, à la communication en amont sur ses projets d'achats et à la simplification de ses procédures via notamment des outils d'automatisation des contrôles et de mise en place du principe du « dites-le-nous une fois » permet d'avoir un ancrage fort auprès des PME et des entreprises franciliennes. Ainsi, 80 % de fournisseurs de la Région sont des PME ou des TPE qui captent 50% de la dépense. Par ailleurs, 90% des fournisseurs ont leur siège en Île-de-France.

Sur le plan social, La Région Île-de-France a continué d'intégrer des heures d'insertion dans ses principales opérations de travaux des lycées et bâtiments de l'enseignement supérieur.

La politique d'achat de la Région a également eu pour objectif de donner de l'activité aux structures de l'économie sociale et solidaire (ESS). De nouveaux marchés ont été passés sur l'intérim dans les lycées, l'instruction de dossiers ou encore la mise en place de plateformes d'appels pour différents dispositifs régionaux (mutuelle, Labaz...).

Sur le plan environnemental, la Région a renforcé ses exigences pour des achats acteurs de la transition écologique. Ainsi, elle a, en accord avec les engagements pris dans le schéma précédent, pris en compte le développement durable dans ses projets d'achats notamment via l'intégration de clauses de lutte contre le gaspillage dans ses marchés d'alimentation (restauration, traiteurs...), d'une charte « chantier faibles nuisances » dans ses opérations de travaux, d'une exigence sur la provenance des bois dans ses marchés de mobiliers ou encore via l'acquisition de papier recyclé. Dès lors que le segment d'achats le permet, nos marchés intègrent systématiquement une considération environnementale.

¹ CR 2015-43 Adoption d'un schéma de promotion des achats responsables

² CR 2017-44 Un « small business act » francilien pour favoriser l'accès des TPE-PME à la commande publique régionale

Concernant l'objectif de généraliser l'approvisionnement des lycées en produits locaux et biologique, l'ensemble des marchés en bio et en circuits courts ont été passés au service des EPLE et des autres adhérents de la centrale d'achats.

Enfin, en matière de déontologie, la politique achats exemplaire et transparente de la Région est un volet essentiel de la certification ISO 37 001 relative au management anti-corruption.

**La présidente du conseil régional
d'Île-de-France**



VALÉRIE PÉCRESSE

ANNEXE AU RAPPORT

BILAN BIENNAL DU SCHÉMA DE PROMOTION DES ACHATS RESPONSABLES 2022/2028

BILAN BIENNAL DU
SCHÉMA DE PROMOTION
DES ACHATS
RESPONSABLES
2022/2028
RÉGION ÎLE-DE-FRANCE



Le Schéma de promotion des achats responsables adopté le 19 mai 2022 s'inscrit dans une volonté régionale de faire des achats publics, un acte de progrès économique, environnemental et social.

La loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire (ESS), complétée par la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, a instauré **l'obligation pour certains pouvoirs adjudicateurs d'adopter et de publier un schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables** (Article L2111-3 Code de la commande publique).

Le schéma régional pour la période 2022-2028 est construit sur la base des 3 piliers de la commande publique responsable (économique, sociale et environnementale) auxquels la Région a décidé, conformément à ses exigences d'exemplarité et de transparence, d'ajouter un pilier éthique. Le présent document répond à l'obligation d'en établir le bilan tous les 2 ans.

Un achat public régional économiquement responsable pour un développement pérenne du territoire

La politique d'achat de la Région doit continuer à s'appuyer sur les efforts de rationalisation pour poursuivre les gains opérés grâce à la mutualisation et à la professionnalisation des équipes. Ces efforts doivent profiter aux opérateurs économiques afin de faire de l'achat public régional un levier pour soutenir leur activité notamment pour les TPE-PME et les entreprises innovantes.

Un achat public régional socialement responsable qui soutient l'économie sociale et solidaire

L'achat régional doit être un moteur pour favoriser la croissance de l'économie sociale et solidaire à travers une commande publique plus inclusive qui œuvre pour l'insertion des personnes éloignées de l'emploi et qui lutte contre les discriminations.

Un achat public régional écologiquement responsable au service de la transition environnementale et de la protection des ressources

La commande publique régionale se doit d'être exemplaire en relevant le défi de l'économie circulaire et en poursuivant sa politique de sobriété énergétique tant dans les bâtiments que dans les autres achats courants.

Un achat public régional éthique

La Région doit poursuivre son exigence de transparence et sa lutte contre toute forme de corruption dans l'usage des deniers publics.

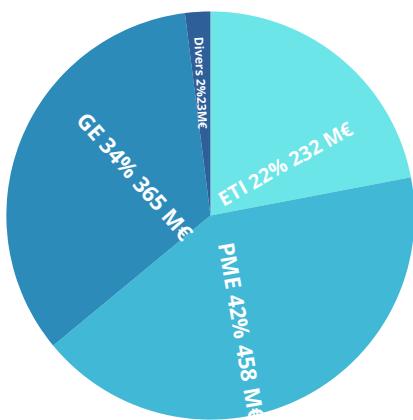
Un achat public régional économiquement responsable pour un développement pérenne du territoire

Faciliter l'accès aux achats publics à tous les opérateurs économiques et notamment aux TPE-PME

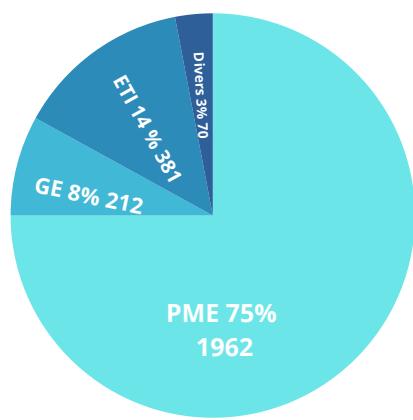
La Région réalise chaque année plus d'un milliard d'euros d'achats. La région a désiré saisir cette opportunité pour en faire un vecteur de croissance territorial : **une croissance vertueuse sur les plans économique, social et environnemental.**

En 2022, a été entérinée lors du vote du SPASER la nécessité de faciliter l'accessibilité des marchés publics franciliens aux petites et moyennes entreprises. L'institution peut se féliciter d'avoir aujourd'hui presque 2 000 fournisseurs faisant partie de cette typologie d'entreprises, **soit 75% du panel total** en 2023. Les montants d'achats fléchés vers les TPE-PME représentent 458 millions d'euros, soit **42% du montant total des achats régionaux.**

Répartition des fournisseurs en dépenses

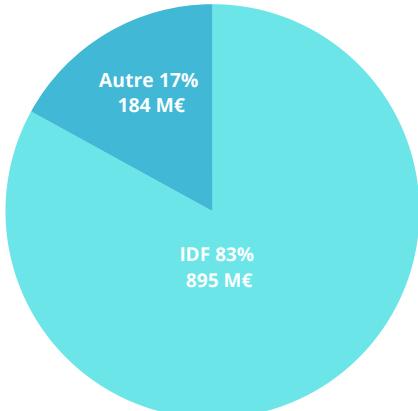


Répartition des fournisseurs en nombre

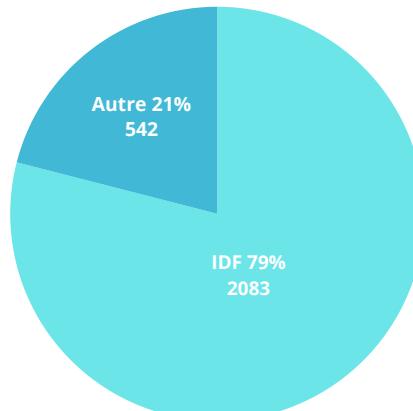


Les achats bénéficient largement aux entreprises du territoire: 79% d'entre elles sont situées en Île-de-France, pour un montant de 895 millions d'euros.

Répartition des fournisseurs franciliens en dépenses



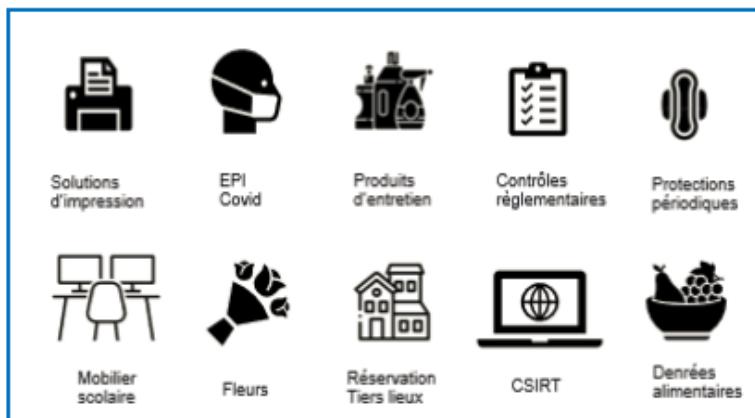
Répartition des fournisseurs franciliens en nombre



Fédérer les acheteurs publics du territoire autour de la centrale d'achat

En 2019, la région Île-de-France s'est lancée dans la création d'une centrale d'achat à destination des acheteurs publics du territoire. Accessible gratuitement, elle référence aujourd'hui plus de **60 fournisseurs** répartis sur une trentaine de marchés. Cette liste est en croissance constante.

Plus de **10 nouveaux marchés** ont enrichi l'offre de la centrale d'achat en 2023.



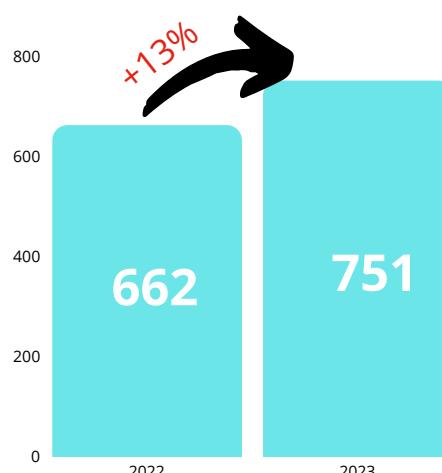
Quelques exemples de marchés de la Centrale d'Achat de la Région Île-de-France

Lors de la passation des marchés, une attention particulière est portée au bilan environnemental des produits proposés, notamment:

- Un marché papeterie proposant du papier recyclé, rentrant dans le spectre de la loi AGEC;
- Des marchés de denrées alimentaires, avec une forte proportion d'acteurs locaux à circuit court et de produits bio ;
- Des produits d'entretien bio ...

En outre, la mise à disposition aux lycées du marché des protections périodiques sur la centrale d'achat contribue à la lutte **contre la précarité menstruelle**.

La centrale d'achat a aujourd'hui **plus de 750 adhérents**: lycées, communes, bases de loisirs, départements, établissements publics, collèges, administrations, universités...



Améliorer la performance des achats publics régionaux

Accès aux start-ups innovantes : le lancement du démonstrateur d'IA le plus ambitieux des territoires

C'est avec **8 startups franciliennes** que la Région a lancé en juin dernier le démonstrateur d'IA le plus ambitieux des territoires.

Le démonstrateur d'IA s'inscrit dans le processus de transformation numérique de la Région. La Région travaille pour clarifier et simplifier les procédures administratives afin de renforcer la réactivité mais aussi la pertinence des services rendus aux franciliens. L'IA permet d'accélérer et de « renouveler » cette simplification en vue d'améliorer la qualité et la réactivité du service public régional au profit des franciliens.

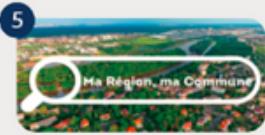
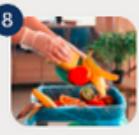
La Région s'est engagée dans l'apprentissage par la démonstration avec la mise en œuvre de 8 cas d'usage, identifiés par les services de la Région. Ils sont expérimentés par les équipes des directions métiers de la Région. Le but est de déterminer la pertinence de l'usage de l'IA dans le cadre de ces cas concrets.

Ce programme doit permettre d'identifier les grands enjeux permettant de construire la stratégie IA régionale.

Cette démarche s'est inscrite dans **la politique d'achats innovants** (article R.2122-9-1 du code de la commande publique). Cela a permis à la Région Ile-de-France de contractualiser avec 8 start-ups franciliennes spécialisées dans l'IA en l'espace de 3 mois (pour des marchés de services innovants inférieurs à 100K€ HT, soit environ 800K€ au total sur l'exercice 2023).

L'objectif est aujourd'hui d'industrialiser les cas les plus utiles.

Les 8 cas d'usage lancés :

 ACTES ADMINISTRATIFS Enrichissement des actes administratifs	 Sémantisation et valorisation du stock photo de la Région	 « Chat GPT des aides régionales »	 Amélioration du traitement des demandes d'assistance
 Ma Région, ma commune V2	 Aide à l'instruction des dossiers de subventions et détection de fraudes potentielles	 Aide à la classification de documents	 Réduction du gaspillage alimentaire dans la restauration scolaire

Un achat public régional socialement responsable qui soutient l'économie sociale et solidaire

Développer l'économie sociale et solidaire via les achats publics

Les achats inclusifs en quelques chiffres :

Les achats contribuent pleinement à la réalisation des objectifs sociaux fixés par la Région. En 2023, les prestations réalisées par des entreprises inclusives se sont élevées à plus de 106 millions d'euros, soit **10% du total des achats**. A titre de comparaison, notre collectivité, en 2022, consacrait près de **95 millions d'euros** d'achats directs à des structures de l'ESS, localisées en quartier politique de la ville (QPV) ou en zone de revitalisation rurale.

106M€

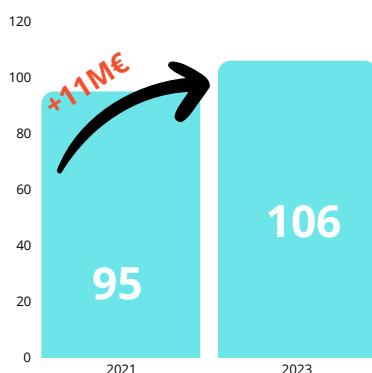
D'achats inclusifs
en 2023

10%

Du total d'achat

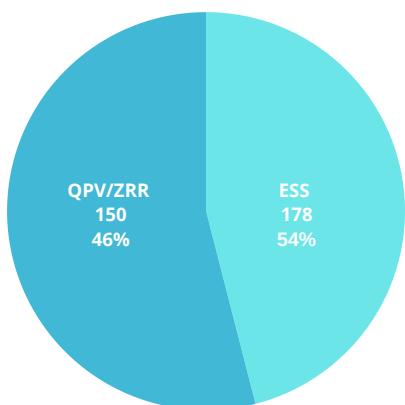
+300

Fournisseurs
de la région

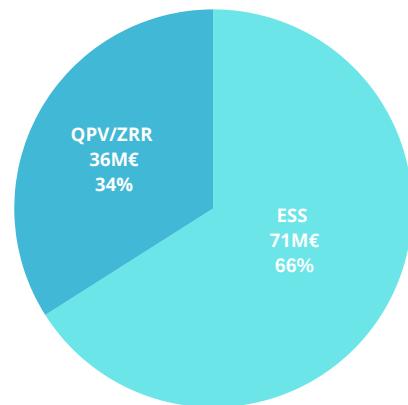


Un panel de plus de 300 fournisseurs est représenté (12% du total des fournisseurs de la Région en 2023).

Répartition des 328 entreprises inclusives par typologie durant l'année 2023*



Répartition des montants des 328 entreprises inclusives par typologie durant l'année 2023*

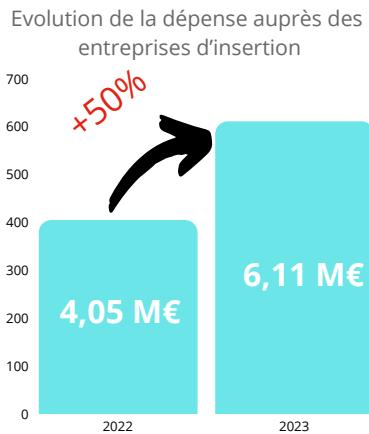


* Sur les 328 entreprises, certaines possèdent à la fois un critère ESS au sens de la loi ((EA, ESAT, EI, ACI, ETI, ESUS, ESS au sens INSEE) et les critères inclusifs géographique. Lorsqu'une entreprise est dans ces deux groupes à la fois, nous la classons dans les entreprises de l'ESS.

Gros plan sur les entreprises de l'insertion et du handicap

En 2023, le recours aux entreprises de **l'insertion a augmenté de 50%**. Le secteur de la formation est largement concerné avec **5.2 millions d'euros de dépenses**. Notre collectivité francilienne dispose également de nouveaux marchés phares.

La sollicitation **des entreprises adaptées a été multipliée par 2.5** en un an s'agissant des dépenses régionales d'achat. Les prestations réalisées recouvrent, entre autres, l'instruction de dossiers, l'imprimerie, l'affranchissement de courriers et l'expédition de colis...



Focus sur le recours à des entreprises de travail temporaire d'insertion

Dans le cadre de son marché pour assurer le remplacement d'agents absents, vacances temporaires d'emploi et accroissement temporaire d'activité, la Région a réservé 2 lots aux entreprises de l'économie sociale et solidaire.

Des structures d'insertion par l'activité économique mobilisent ainsi leur personnel en insertion pour assurer des missions d'entretien, maintenance et restauration dans les lycées. Depuis sa mise en place en 2022, 126 personnes ont réalisé 28 510 heures d'insertion soit 740 581 € de chiffre d'affaires en 2023. A noter que 10 embauches de personnes passées par une mission d'intérim d'insertion ont été réalisées en 2023 prouvant l'utilité de ce dispositif.

Focus sur le marché des «centres d'appels»

En outre, la Région a par exemple réservé l'accord-cadre «centres d'appels» à des structures du handicap afin de renseigner les franciliennes et franciliens sur les dispositifs régionaux.

L'offre de service qualitative des entreprises adaptées a permis à la région de mettre en service un centre d'appels qui réponde à toutes les attentes sur la couverture santé régionale et l'orientation professionnelle. D'autres dispositifs à destination des familles de lycéens et pour lutter contre le décrochage scolaire bénéficieront des services prévus dans ce marché réservé à des entreprises adaptées. Sur ce marché notifié en 2023, les titulaires ont ainsi réalisé un chiffre d'affaires de 90 728 €.

Communication sensibilisation

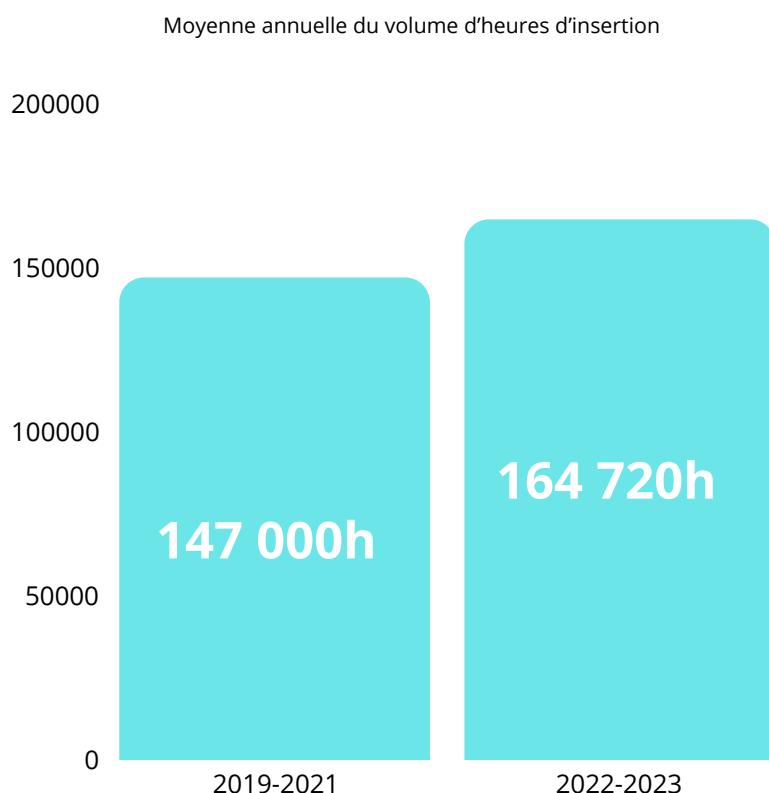
La Région a organisé sur ces deux dernières années des rencontres fournisseurs sur le thème des «achats responsables». Ces évènements ont pour objet de mettre en avant **le savoir-faire des acteurs de l'économie sociale et solidaire**, sensibiliser les acheteurs et prescripteurs de la collectivité à ces opportunités pour leurs besoins et permettre les **rencontres entre opérateurs économiques et acheteurs**.

En novembre 2022, dans le cadre de la semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées, s'est tenu l'évènement « Achats socialement responsables : l'affaire de tous ! » qui a vu intervenir des acteurs du secteur du handicap dans le domaine de l'infogérance, de la production audiovisuelle, des travaux de rénovation avec une diversité de structures, entreprises adaptées, chantier d'insertion, travail temporaire...

Développer et diversifier les clauses sociales dans les contrats de la commande publique

Afin de renforcer l'équipe dédiée aux achats responsables la direction de la commande publique a recruté une apprentie pour l'année 2023-2024 et s'est équipé d'un outil de suivi des **clauses sociales** largement répandu auprès des facilitateurs.

La Région poursuit ses efforts en matière d'**insertion** par le biais de clauses d'insertion dans ses marchés publics et notamment ses opérations de rénovation et construction.



Réalisations : des objectifs ambitieux dépassés !

- Lycée Marcel Cachin à Saint-Ouen-sur Seine

La reconstruction du lycée Marcel Cachin à Saint-Ouen-sur Seine a été livrée pour la rentrée de septembre 2023. Le projet s'est inscrit dans le cadre de la charte en faveur de l'emploi et du développement territorial de la Solideo sachant que le site est impacté par la construction du village olympique. L'objectif de 45 438 heures a été dépassé avec 48 170 heures réalisées qui ont notamment permis de **former 17 personnes au métier de peintre**. Un partenariat avec la maison de l'emploi de Plaine commune a également contribué à mobiliser des entreprises de travail temporaire d'insertion locales et à développer des contrats d'apprentissage et de professionnalisation avec **12 personnes formées à la conduite de travaux, assistance d'ingénierie et plomberie**.



Crédit photo : © Hugues-Marie Duclos / Région Île-de-France

Situé aux abords immédiats du village olympique, le lycée Marcel-Cachin de Saint-Ouen sera mis à disposition par la Région à la délégation française, du 26 juillet au 11 août 2024, pour faciliter la préparation des athlètes français dans la Maison de la Performance.

- Lycée neuf de Vincennes

La construction neuve du lycée de Vincennes inclut un objectif de **20 000 heures** d'insertion dont **30% doivent être réalisés** par des structures d'insertion ou s'inscrire dans un parcours de formation (contrat d'apprentissage, préparation opérationnelle à l'emploi...).

Le partenariat avec l'Établissement public territorial Paris Est Marne et Bois a permis de positionner les structures d'insertion par l'activité économique du territoire.

L'objectif d'insertion est dépassé avec **25 448 heures d'insertion**.

Promouvoir l'égalité femmes-hommes à travers les achats publics



La collectivité a obtenu le Label AFNOR Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes en octobre 2020 confirmé en mars 2022. Dans le cadre d'une approche intégrée de l'égalité femmes-hommes dans les politiques publiques en vue de partager l'ambition de la Région en la matière et de sensibiliser ses partenaires, il a été décidé à partir du 1er mai 2023, de mettre en place dans les consultations d'un montant supérieur à 221 000 euros HT un questionnaire sur le sujet à destination des attributaires.

Ce questionnaire a pour objet de **sensibiliser les opérateurs économiques à la politique régionale en matière d'égalité professionnelle** et de s'assurer de la prise en compte de celle-ci. Outre la liste des actions mises en œuvre au sein de leur structure, il est demandé aux opérateurs qui l'ont réalisé de communiquer leur score à l'index égalité.

Un achat public régional écologiquement responsable au service de la transition environnementale et de la protection des ressources

Des achats publics régionaux qui s'appuient sur l'économie circulaire

Communication et sensibilisation

En avril 2023, l'évènement «achats responsables: Limitons notre impact sur l'environnement avec des achats circulaires !» a permis de sensibiliser les acheteurs et prescripteurs de la Région **à l'économie circulaire** avec notamment des zooms sur le réemploi des matériaux de chantier et la restauration ou sur les perspectives en matière de mobilier et numérique.

Réalisations

Conformément à la Loi Agec, la Région travaille à développer le recours à des **produits issus du recyclage, du réemploi ou de la réutilisation**.

- « Le CDI du futur » est un marché dont l'objet est le prototypage de mobiliers, signalétiques et de systèmes de classement d'ouvrages développés par une équipe de designers. L'utilisation de matériaux recyclés tels que le bois issu du réemploi ou du recyclage est privilégiée.

- Dans le cadre du marché « mobiliers de restauration » destiné aux établissements publics de la Région Île-de-France et pour les adhérents de la centrale d'achat régionale, la Région a dédié un lot pour du mobilier de restauration constitué de **matériaux issus du réemploi** ou de la réutilisation.
- Le marché de fourniture et mise en service d'ordinateurs et de matériels numériques s'inscrit dans la mise en œuvre de la politique numérique responsable de la Région. Il vise à réduire l'impact environnemental et intègre une démarche de sobriété numérique, notamment :
 1. En Intégrant l'achat de matériel reconditionné qui participe à la structuration de cette filière. Il privilégie les structures de l'ESS ancrées sur le territoire francilien afin d'en réduire l'impact carbone.
 2. En intégrant des exigences de réparabilité et de durabilité du matériel afin d'en prolonger la durée de vie.
 3. En gérant la fin de vie du matériel en proposant un service de collecte et de recyclage de l'ensemble du produit ou des composants nécessitant un traitement sélectif qui seront redirigés prioritairement vers les reconditionneurs de l'ESS.

Un achat public qui promeut l'éco-conception et l'éco-construction

La Région a continué d'agir sur le patrimoine dont elle a la responsabilité.

Au niveau des lycées, les opérations entreprises dans le cadre du Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) sont réalisées et programmées suivant des objectifs environnementaux ambitieux et renforcés au fil des années.

Conformément à la Stratégie régionale pour l'économie circulaire, chaque opération de rénovation de lycée fait l'objet d'un diagnostic ressources visant **le réemploi des matériaux**.

La gestion des déchets de chantier répond aux objectifs de la Région, en termes de traçabilité, de taux de valorisation des déchets, de gestion des terres excavées et de recyclage en circuit court des matériaux inertes concassés.

La Région s'engage également via le Pacte Bois Biosourcé à **recourir de manière plus accrue aux matériaux biosourcés** dans ses opérations d'ampleur, avec des opérations atteignant 40kg/m² de matériaux biosourcés issus de filières différentes.

Les grands principes de **la conception bioclimatique** - implantation du bâti dans sa parcelle, performances des parois, implantation des parois vitrées, ventilation naturelle et protections solaires - permettent d'atteindre **des bâtiments sobres**. Ils garantissent un confort optimal aux élèves et aux personnels - qualité acoustique, apport de lumière naturelle, ventilation permettant une bonne qualité de l'air intérieur et température maîtrisée.

Cette conception bioclimatique permet d'atteindre et même de dépasser les objectifs de la nouvelle réglementation environnementale RE2020 applicable aux permis de construire depuis le 1er juillet 2022 pour les bâtiments d'enseignement. Cette évolution réglementaire a été largement anticipée par l'atteinte du niveau E3C1 du label E+C-, sur les opérations portées par la Direction des Opérations du Pôle Lycées depuis 2017.

Les énergies renouvelables locales sont, quant à elles, valorisées selon les ressources et filières mobilisables localement, afin de soutenir leur développement sur le territoire francilien.

Enfin, conformément au Plan vert régional, les opérations proposent également une **gestion alternative de l'eau** sur les parcelles et des toitures végétalisées pour lutter contre les effets d'îlot de chaleur urbaine, limiter les inondations et le surdimensionnement des réseaux et infrastructures de traitement.

La rénovation des lycées publics est caractérisée par une amplification de la mise en œuvre des opérations «toits-façades». L'objectif est la performance énergétique, des équipements thermiques, électriques et de ventilation. Elle **permet une diminution de la consommation d'énergie** (- 50 % en gaz et - 20 % en électricité), en cohérence avec les objectifs du décret tertiaire.

Ces différentes opérations s'effectuent régulièrement sous la forme de marchés globaux de performance. Ils allient conception-réalisation et exploitation-maintenance. **Ils responsabilisent les partenaires constructeurs et exploitants sur les objectifs de performance énergétiques et environnementaux**. La Région s'inscrit ainsi dans une démarche vertueuse pour des opérations dont les dépenses énergétiques, en particulier de chauffage, représentent un coût d'exploitation conséquent.

Par sa politique de gestion de l'énergie, la Région a recours à un mix énergétique moyen constitué à 20 % d'énergie renouvelable. De nombreux établissements bénéficient d'un raccordement aux réseaux de chaleur et des travaux sont en cours pour raccorder les lycées éligibles. Les consommations de chauffage des établissements ont diminué de 20 % ces dernières années grâce à la bonne exploitation de ces sites.

Les enjeux de développement durable et d'éco-responsabilité impliquent des évolutions dans les usages et manières d'agir de chacun, a fortiori dans les lycées, espaces et communautés clefs des territoires franciliens. Pour atteindre cette finalité, la Région propose aux lycées publics franciliens de s'inscrire dans une démarche écologique, participative et citoyenne, en intégrant **un réseau de Lycées Écoresponsables**. Plus de la moitié des établissements publics est ainsi accompagnée dans ses actions de développement durable, sur 5 thématiques : alimentation-santé, biodiversité, gestion de l'eau, gestion des déchets et énergie-climat.

La Région a élaboré un **guide Aménagement et Construction durable** pour l'immobilier universitaire afin de se conformer au Plan Énergie-Climat. Tous les projets financés par la Région dans le cadre du volet Enseignement Supérieur et Recherche du Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027 doivent respecter ce guide.

Le guide propose des solutions pour **économiser les ressources en privilégiant la réhabilitation et diminuer la pollution tout en veillant au confort des utilisateurs**. Quant à l'efficacité énergétique, les projets doivent d'abord viser la sobriété en réduisant les besoins par une conception bioclimatique et l'apport d'énergies renouvelables.

La Région souhaite doter sa fonction achat d'outils de **suivi des émissions de gaz à effet de serre**. En 2023, une première évaluation du scope 3 du bilan carbone des achats a été réalisée, posant un premier jalon vers la mise en place de leur décarbonation progressive. En 2023, les dépenses totales d'achat représentent environ 269 000 tonnes de CO₂ émises (hors énergies et fluides).

Des achats au service d'une alimentation et d'une santé durables

La Région promeut à travers ses achats une alimentation saine.

La Région a développé via sa centrale d'achat des **accords-cadres de fourniture de denrées alimentaires** nécessaires au fonctionnement de la restauration collective des établissements publics locaux d'enseignement de la Région Ile-de-France et des autres adhérents de la centrale d'achat régionale.

La centrale d'achat favorise l'achat de produits de saison peu transformés. Elle priviliege les circuits courts et l'agriculture durable.

Ces accords-cadres couvrent notamment les secteurs suivants :

- Fruits et légumes
- Beurre – Œufs – Fromage (BOF)
- Épicerie biologique et conventionnelle
- Viande fraîche

- Poissons et produits de la mer
- Produits surgelés

Dans le cadre des engagements pris suite à la signature de la charte d'engagement « Villes & Territoires sans perturbateurs endocriniens » en 2019, les marchés de la Région incluent une **clause destinée à interdire l'usage des perturbateurs endocriniens**. C'est par exemple le cas pour les marchés de fournitures de denrées alimentaires et de restauration collective.

De même, le marché relatif à la fourniture de protections périodiques a intégré la demande d'une **composition en majorité de coton biologique et/ou matériaux naturels** ainsi que la prise en compte de recommandations de l'ANSES pour avertir les utilisatrices des conditions d'utilisation et des risques associés.

Un achat public éthique

Sensibiliser et former aux questions relatives à la déontologie les acteurs du processus achat



La collectivité s'est engagée dans la démarche de certification ISO 37001 de son **Système de Management Anti-Corruption (SMAC)** et a été certifiée en juin 2021.

Dans ce cadre, la Région s'est dotée d'une charte de déontologie de l'achat public. Pour répondre aux recommandations de l'Agence Française Anticorruption (AFA), elle a adopté un code de conduite anticorruption applicable à l'ensemble des agents depuis avril 2022 et accessible à tous sur l'Intranet de la Région. La Région a également lancé un important programme de formation.

Il est effectivement nécessaire que tous les encadrants ainsi que les agents concernés aient une parfaite connaissance des règles de déontologie et de lutte contre la corruption, afin de pouvoir les respecter dans l'exercice de leur mission.

Depuis 2021, un **MOOC déontologie et probité**, spécialement conçu en partenariat avec le service formation du PRH, le CNFPT et l'Agence Française Anticorruption (AFA) a été proposé aux agents concernés. Cette formation en ligne traite de l'ensemble des **risques d'atteinte à la probité** : corruption, trafic d'influence, prise illégale d'intérêts, concussion, détournement de fonds publics et favoritisme.

En parallèle, une offre de formation en présentiel a été développée à travers le stage « L'éthique, la déontologie et la probité ». La Région organise également une formation spécifique pour les membres de la commission d'appel d'offres dispensée à l'occasion de chaque renouvellement de sa composition.

Des conférences sont organisées sur ce thème. Une conférence d'actualité sur la déontologie et la probité s'est déroulée en décembre 2022. La dernière intitulée « La déontologie, tous concernés ! » a eu lieu en mars 2023.

En pratique, les modalités de dépôt ont été partagées sur l'Intranet régional. Depuis, 6 arrêtés en lien avec des dossiers d'achat public ont été enregistrés.

S'assurer d'un cadre social responsable chez les fournisseurs de la Région

Au-delà des attestations sur l'honneur demandées à l'attributaire avant la signature et la notification du marché, la Région s'est dotée d'outils pour vérifier le respect des obligations légales de ses fournisseurs. Ils permettent également le suivi des titulaires tout au long de l'exécution du marché et de s'assurer de la non-condamnation des dirigeants et des sociétés.

Partager l'engagement de la Région avec ses fournisseurs

La Région communique ses engagements en matière d'achat public responsable avec l'ensemble des opérateurs économiques notamment ceux en matière de déontologie ou de promotion de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.